

Dénomination : VECTURA

n° de gestion : 2001B00055

n° d'identification : 434 108 874

n° de dépôt : A2010/018389

Date du dépôt : 22/12/2010

Pièce : rapport du Commissariat aux apports sur les apports en nature du 16/12/2010

de Toulouse le
a 22 DEC. 2010
enregistré sous le numéro : 18389
N° de gestion : 01355

CFDAudit

CFD AUDIT

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE TOULOUSE

S.A.R.L. au capital de 10 000 €uros • SIRET 519 434 526 00017 • RCS 519 434 526 TOULOUSE • APE 6920Z
Parc d'Activités "Bois Vert" - 8, avenue de la Saudrune - 31128 Portet-sur-Garonne • ☎ 05 62 87 63 63 • 🖷 05 62 87 63 73 • 💻 cabinetdelsol@cabinetdelsol.fr

SARL VECTURA

Au capital de 1 500 000 euros
18 rue Jean Perrin - ZI Actisud - le Chapitre
31100 TOULOUSE

434 108 874 RCS TOULOUSE

Commissariat Aux Apports

VECTURA Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1 500 000 euros
Siège social : 18 rue Jean Perrin - ZI Actisud - le Chapitre
31100 TOULOUSE

434 108 874 RCS TOULOUSE

RAPPORT SUR LES APPORTS EFFECTUES

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance du Tribunal de Commerce de TOULOUSE, en date du 9 décembre 2010, nous vous présentons notre rapport sur l'appréciation de la valeur de l'apport en nature constitué par :

- 88 parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune détenues par "*Mademoiselle Sophie Amandine CHICHE*" et par "*Monsieur Michel CHICHE*" dans la société "*SC JADE*".

I - EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

- **But de l'opération**

L'opération consiste à augmenter le capital social de votre société par l'apport de QUATRE VINGT HUIT (88) parts sociales composant en partie le capital social de la "*SC JADE*". Cet apport sera rémunéré par des titres de la société VECTURA.

- **Propriété et jouissance**

La société VECTURA sera propriétaire des parts sociales apportées à compter du jour où l'assemblée générale approuvera la décision de l'augmentation définitive du capital et en aura la jouissance rétroactivement à compter du 1er janvier 2010.

II - DESCRIPTION DES APPORTS

L'apport en nature est constitué de QUATRE VINGT HUIT (88) parts sociales composant en partie le capital social de la société "SC JADE", société civile au capital de 2 000 euros divisé en 200 parts sociales, numérotées de 1 à 200, de 10 euros de valeur nominale et appartenant à :

- Monsieur Michel CHICHE ----------44 parts sociales
  Numérotées de 111 à 154
- Mademoiselle Monsieur Richard CHICHE ----------44 parts sociales
  Numérotées de 155 à 198

III - METHODE D'EVALUATION DES APPORTS

La valeur des 88 parts sociales composant en partie le capital social de la société "SC JADE ", résulte d'une évaluation de la société retenant les critères suivants :

DESIGNATION	MONTANT EN EUROS
Capitaux propres JADE au 31/12/2009	2 000,00
+ Réévaluation des actifs immobilisés	+ 336 000,00
Valorisation de la "SC JADE"	*338 000,00*
Valeur par part sociale	***1 690,00***
Valorisation participation Sophie Amandine CHICHE	*74 360,00*
Valorisation participation Michel CHICHE	*74 360,00*
Valeur totale de l'apport	***148 720,00***

En conséquence, il résulte de l'évaluation ci-dessus que :

- ***Mademoiselle Sophie Amandine CHICHE*** apporte à la société VECTURA, des titres pour un montant global évalué à SOIXANTE QUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE EUROS (74 360 €) ;
- ***Monsieur Michel CHICHE,*** apporte à la société VECTURA, des titres pour un montant global évalué à SOIXANTE QUATORZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE EUROS (74 360 €) ;

IV - DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR D'APPORTS

S'agissant des valeurs individuelles de l'apport proposé, ces diligences ont consisté à :

- Contrôler par sondages la valeur des actifs de la société "SC JADE" et notamment la valeur du bien en rapport des loyers générés par ces locaux (valeur de rendement) ;
- Revoir les dossiers de contrôle de l'Expert-comptable de la société "SC JADE" concernant les comptes au 31/12/2009 et la situation au 31/10/2010.

V - CONCLUSION

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports s'élevant à CENT QUARANTE HUIT MILLE SEPT CENT VINGT EUROS (148 720 €) n'est pas surévaluée et en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation du capital envisagée de la société bénéficiaire de l'apport.

Fait à Portet sur Garonne, Le 16 décembre 2010

Pour le cabinet CFD AUDIT,

François DELSOL
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse